



COMMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTE DU MAIRE N°A2025-465SE
en date du 05 Décembre 2025

**AUTORISATION PERMANENTE DE CIRCULATION DES
VEHICULES POIDS LOURDS DE 12 TONNES A 19 TONNES
POUR L'ANNEE 2026**

FP/ECD/MB

Le Maire de la Ville de Meyrargues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L.2211-1, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6,

Vu le Code de la Route dans son article L.411.1 à L.411-7.

--- o O o ---

Considérant qu'en raison de nombreuses livraisons de marchandises dans la commune de MEYRARGUES (13650), il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et réglementer la circulation.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise TOTALENERGIES PROXY SUD EST représentée par Monsieur CHARTIER Anthony, Assistant d'Exploitation Logistique (472, Avenue Saint Maurice – 04200 MANOSQUE) est autorisée à circuler dans la commune avec des véhicules poids lourds **de 12 Tonnes à 19 Tonnes**, afin d'effectuer diverses livraisons de marchandises pour des clients à partir du **Jeu****di 1^{er} Janvier 2026 au Jeudi 31 Décembre 2026 inclus**.

Article 2 : Les services de police pourront être amenés à prendre toutes les dispositions utiles pour assurer la sécurité publique.

Article 3 : **Toute intervention du service gestionnaire de la voirie, en cas de danger pour les usagers, seront facturées directement ainsi que toutes dégradations du domaine public routier et de ses dépendances imputables à l'intéressé.**

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 5 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire. Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est notifiée à l'entreprise TOTALENERGIES PROXY SUD EST, représentée par Monsieur CHARTIER Anthony, Assistant d'Exploitation Logistique.

Par déléation,
le directeur général des services
de la commune de Meyrargues,

Erik Charles Delwaulle.



Le Maire de Meyrargues,

Fabrice POUSSARDIN.

09/12/2025